

331

DA102.2

Projet de réseau électrique métropolitain de
transport collectif

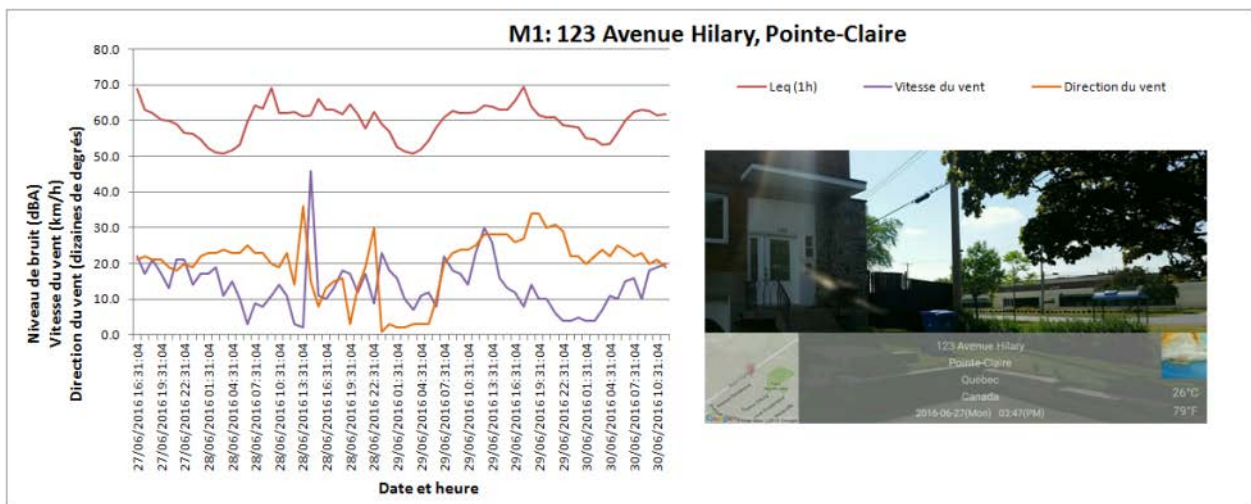
6211-14-009

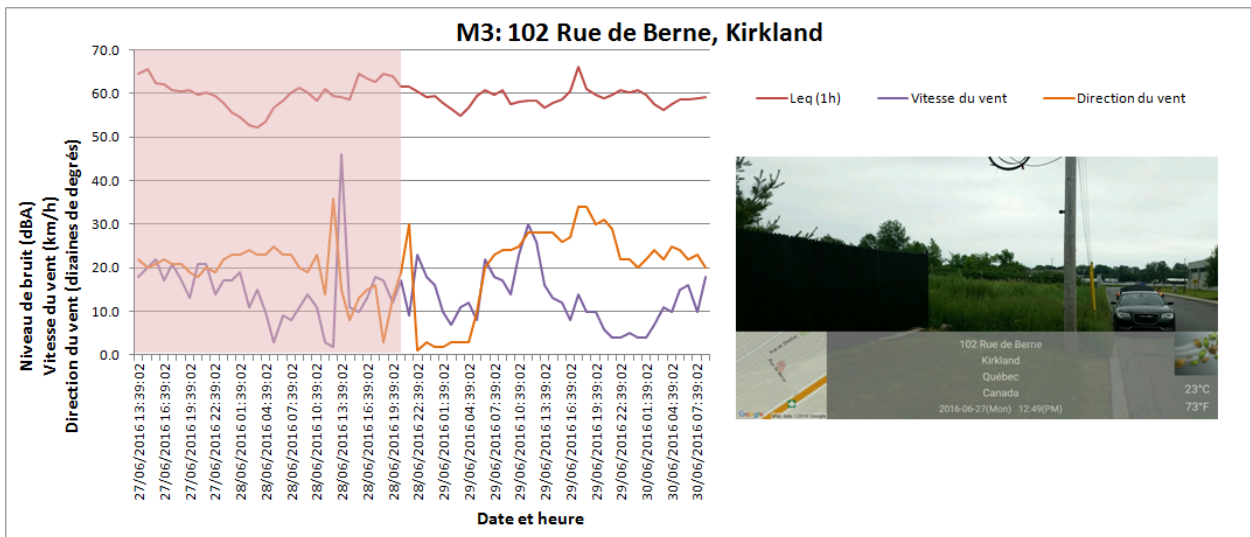
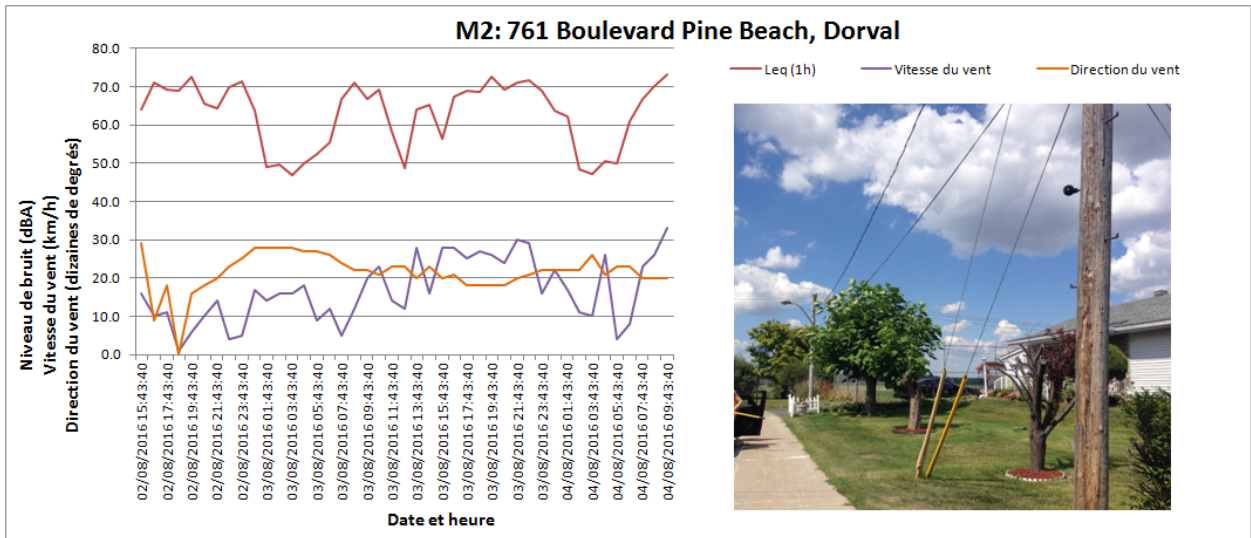
Annexe B

Résultats des mesures de bruit

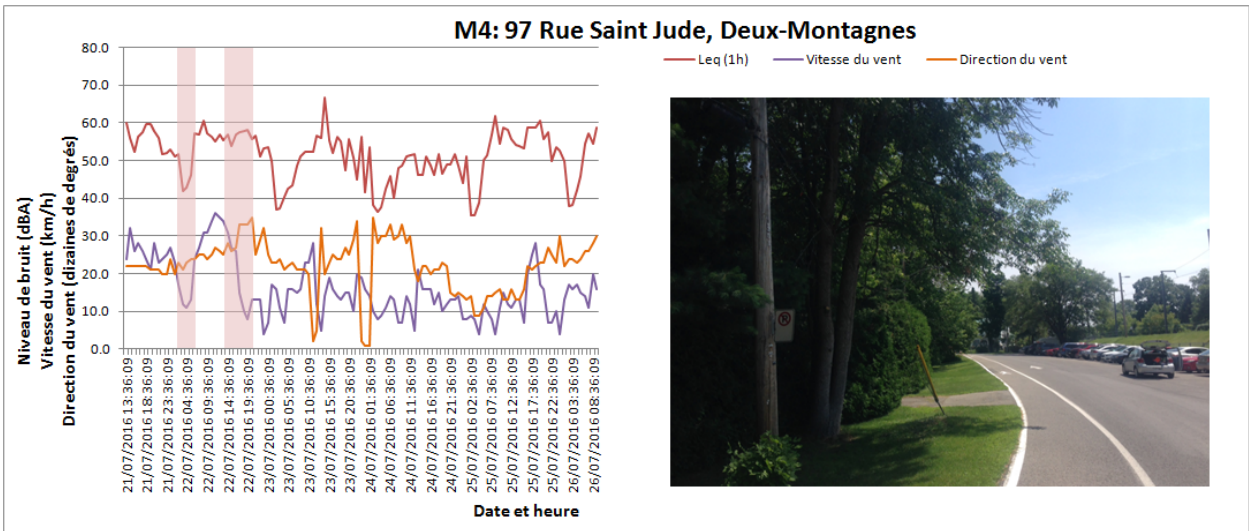
Les graphiques suivants rassemblent les LA_{eq-1h} , la vitesse du vent et la direction du vent pour chaque emplacement du sonomètre. L'adresse donnée pour chaque sonomètre est approximative; il s'agit de l'adresse la plus proche du point où le sonomètre a été mis en place. Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées. Chaque graphique est complété par une photo de la mise en place du sonomètre. Les sonomètres sont généralement situés à environ 2,5 m au-dessus du sol et fixés sur des poteaux électriques, poteaux d'éclairage ou des haubans pour prendre des mesures pendant la période de surveillance.

Les moniteurs ont été placés là où on a supposé que les activités de construction du REM seront localisées. Le long de l'antenne Deux-Montagnes, cela est principalement là où se trouvent les stations existantes. Les sonomètres ont été placés moins fréquemment le long des autoroutes 10 et 40 étant donné que ces grands axes routiers émettent déjà des niveaux sonores élevés. L'impact du REM sur les niveaux sonores équivalents le long de ces routes sera infime. La zone résidentielle la plus proche de l'antenne de l'Aéroport est située à l'ouest de l'aéroport. Dans cette zone, le point du REM le plus proche sera souterrain et ne causera donc pas d'impact sur les niveaux sonores équivalents. Pour cette raison, un seul sonomètre a été mis en place à proximité de l'aéroport, et depuis la date de la mesure, l'alignement a changé de telle sorte qu'il n'est plus près des futures voies du REM.

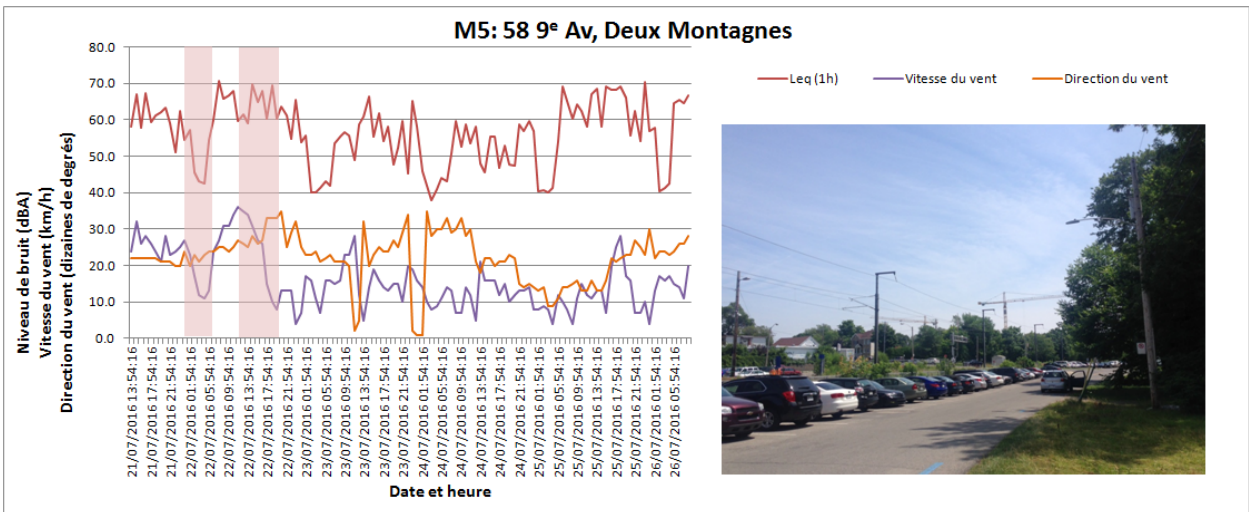




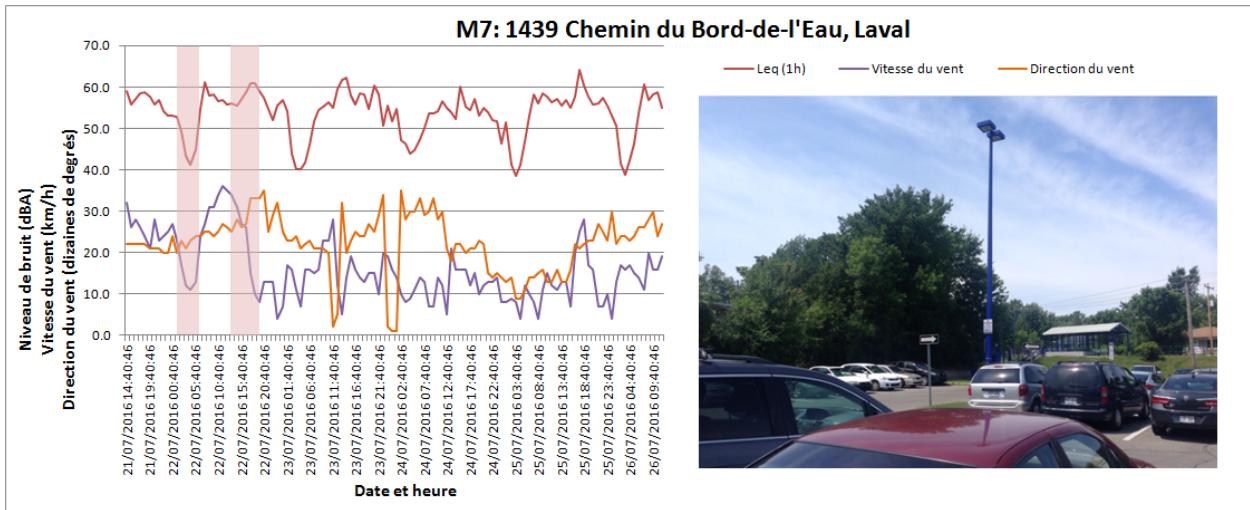
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



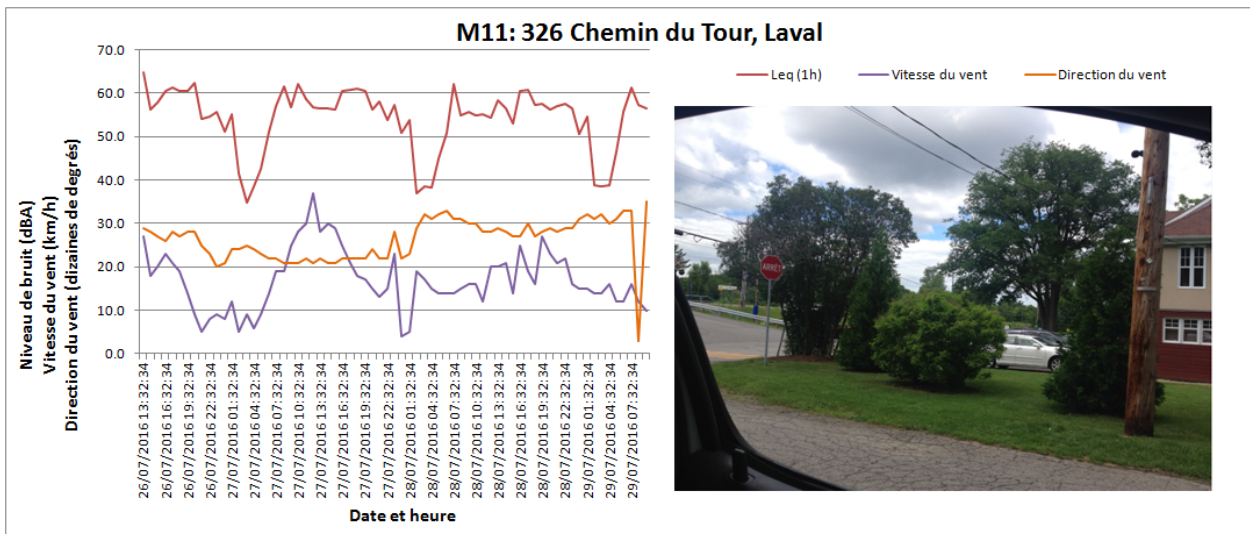
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.

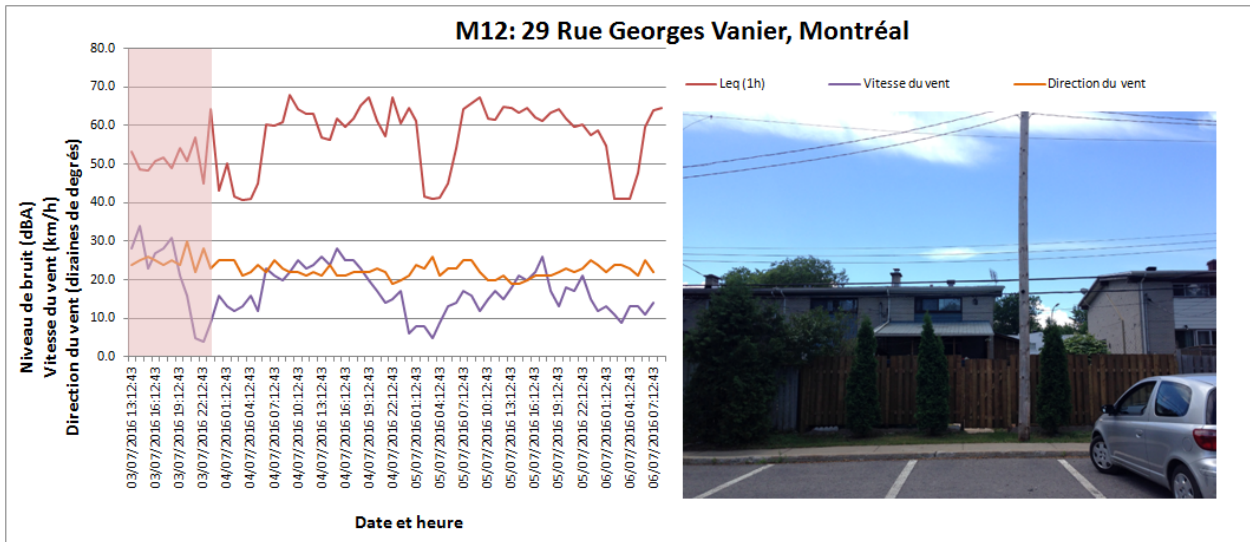


Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.

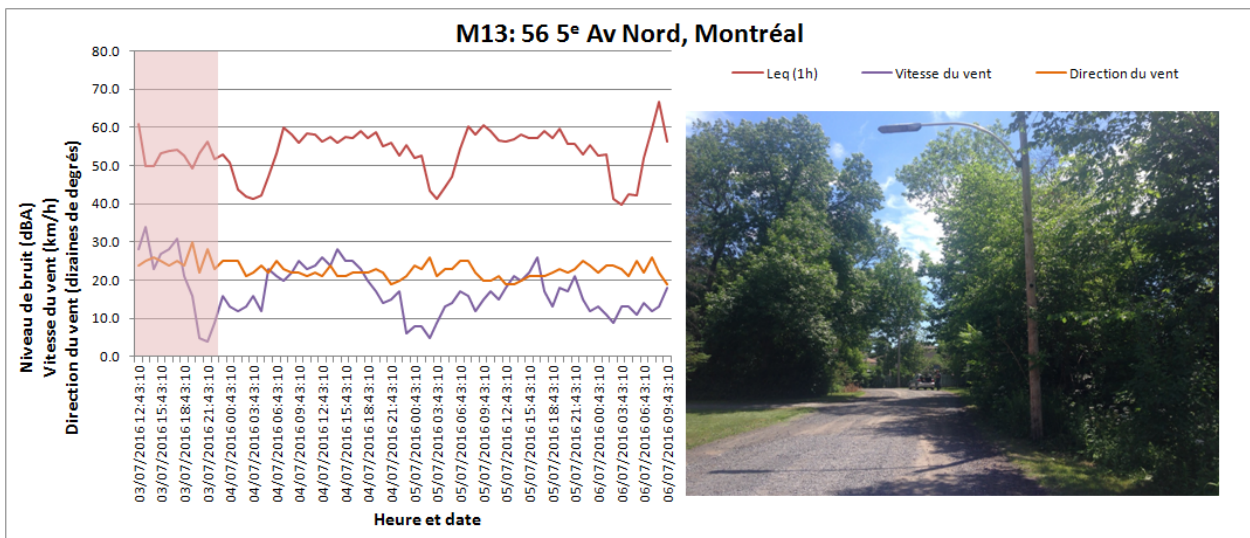


Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.

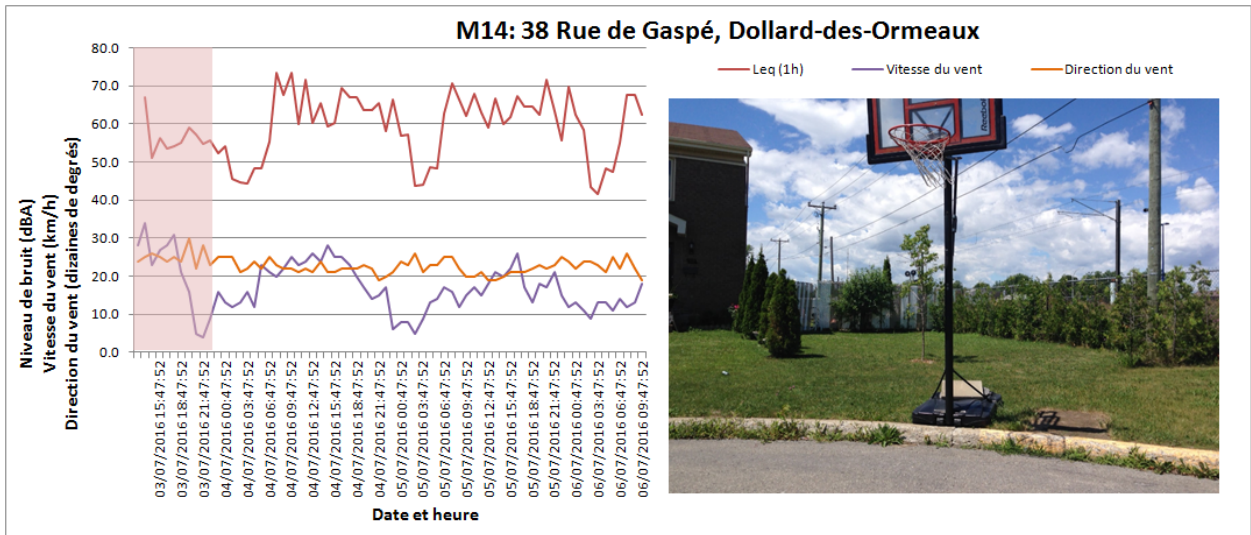




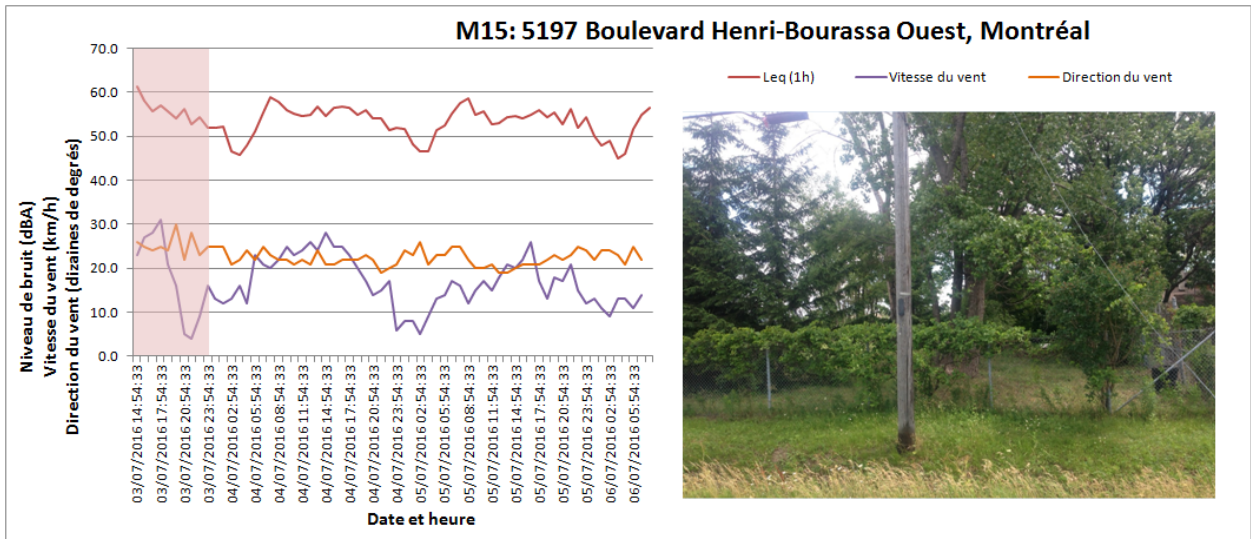
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



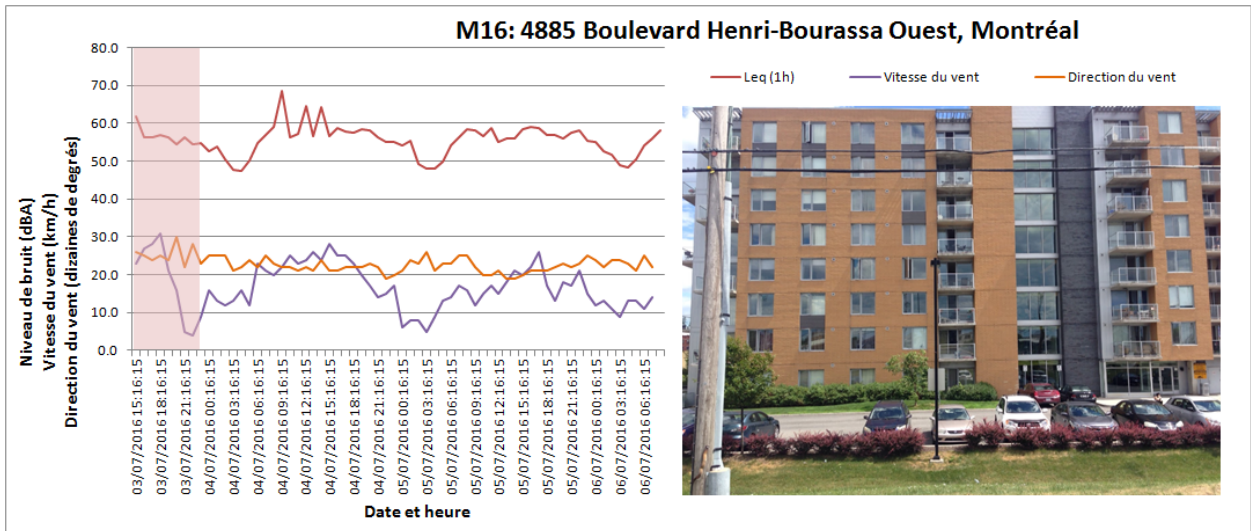
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



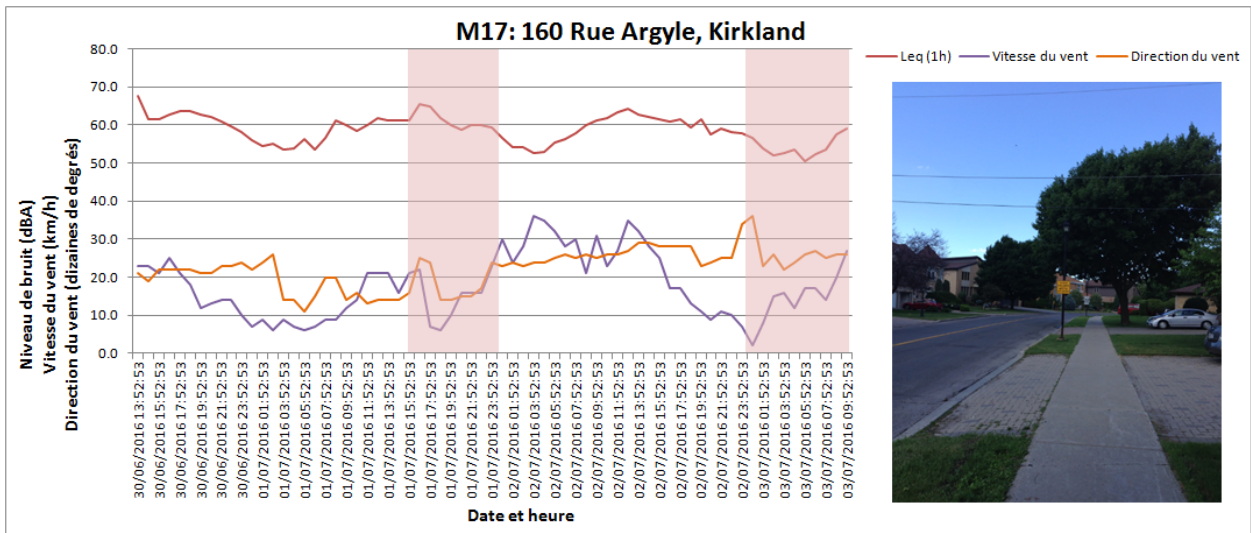
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



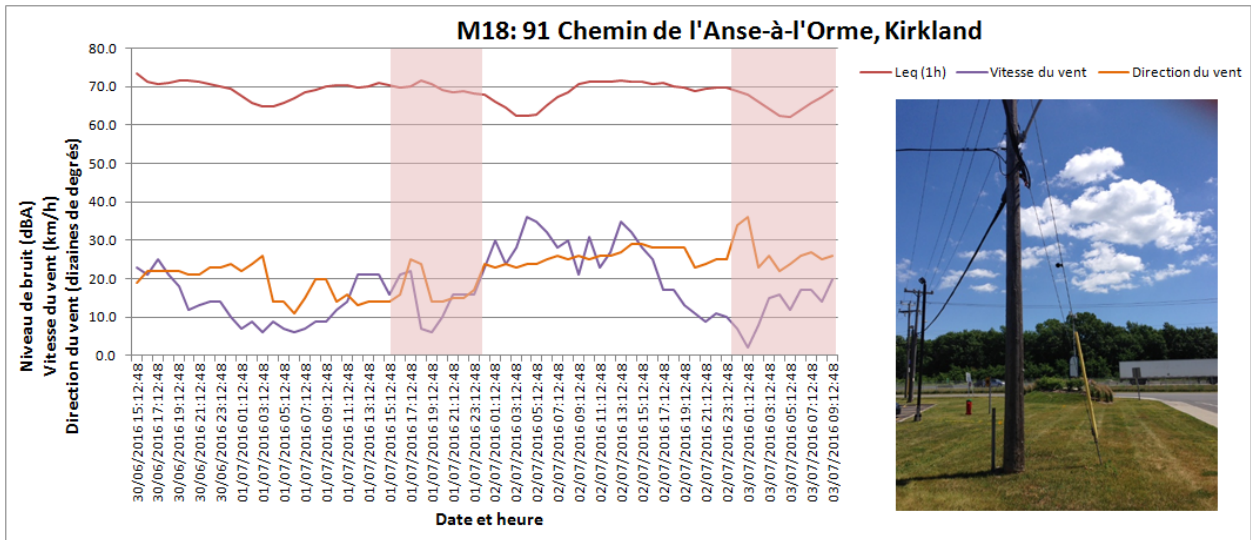
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



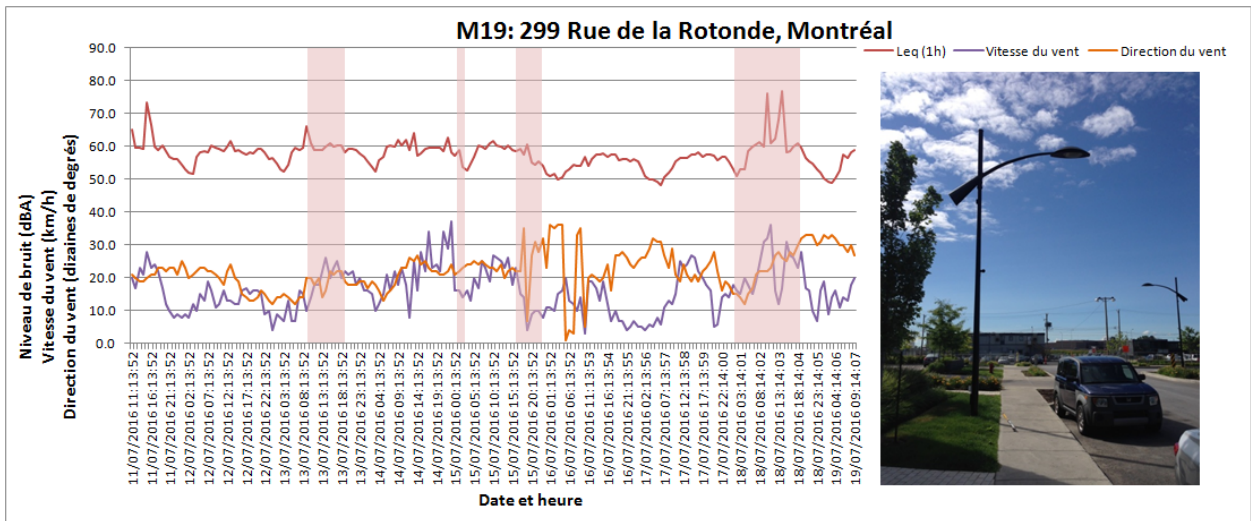
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



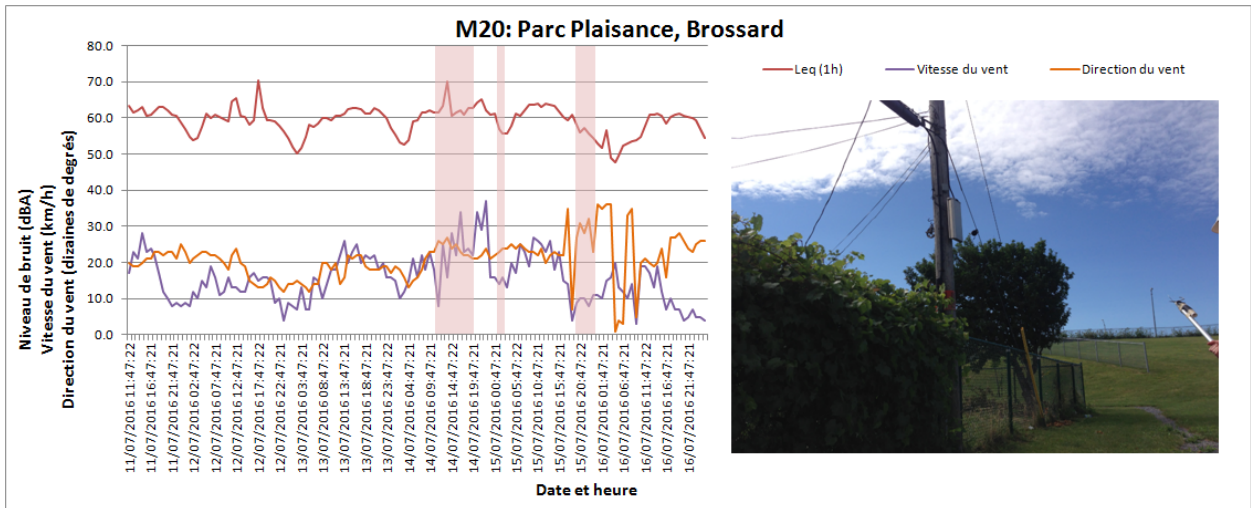
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



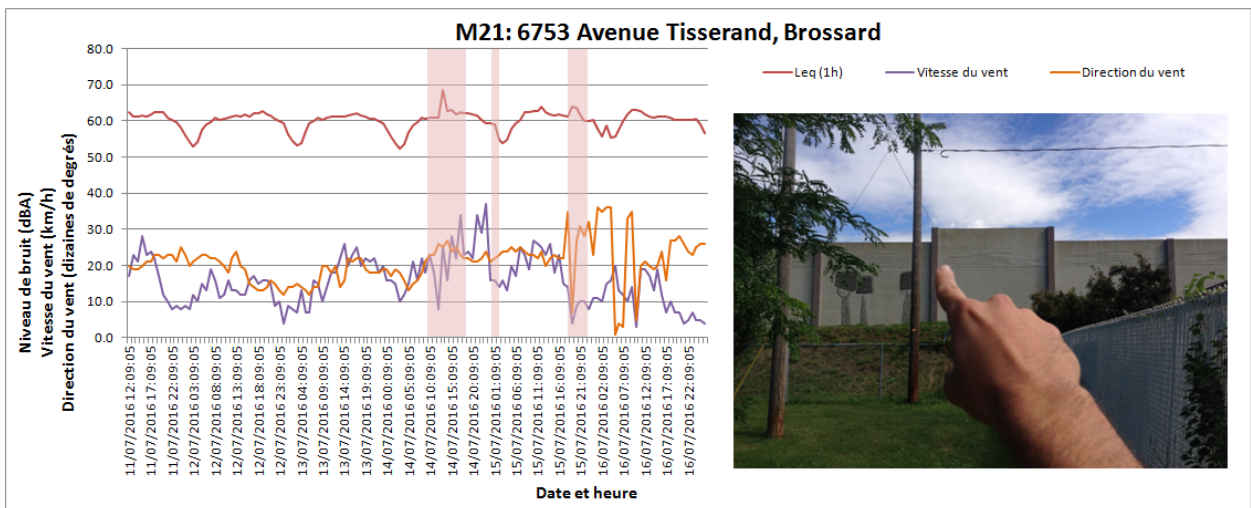
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



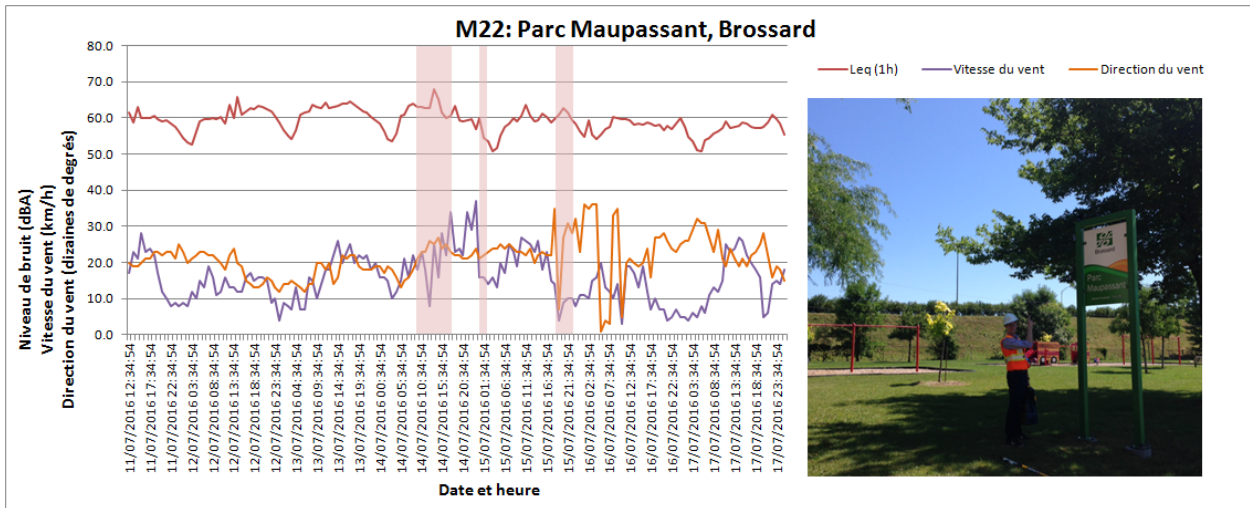
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



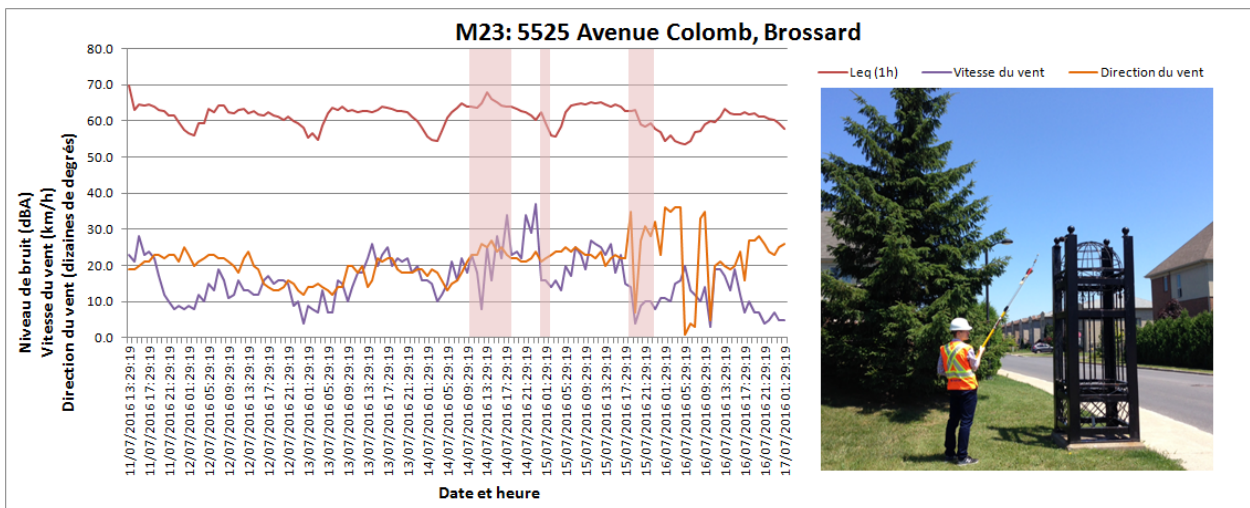
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



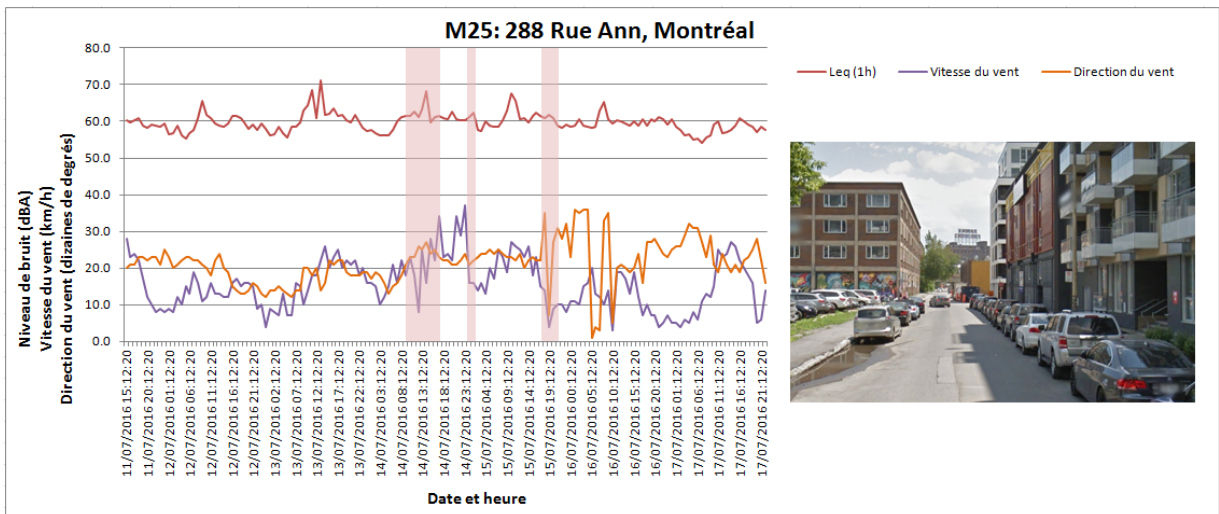
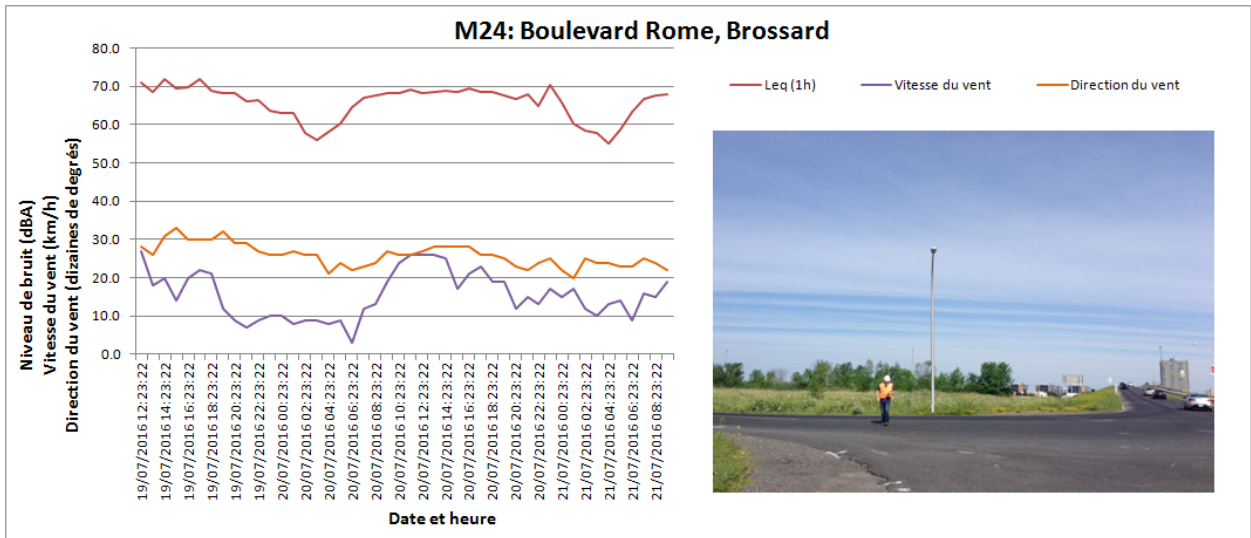
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.



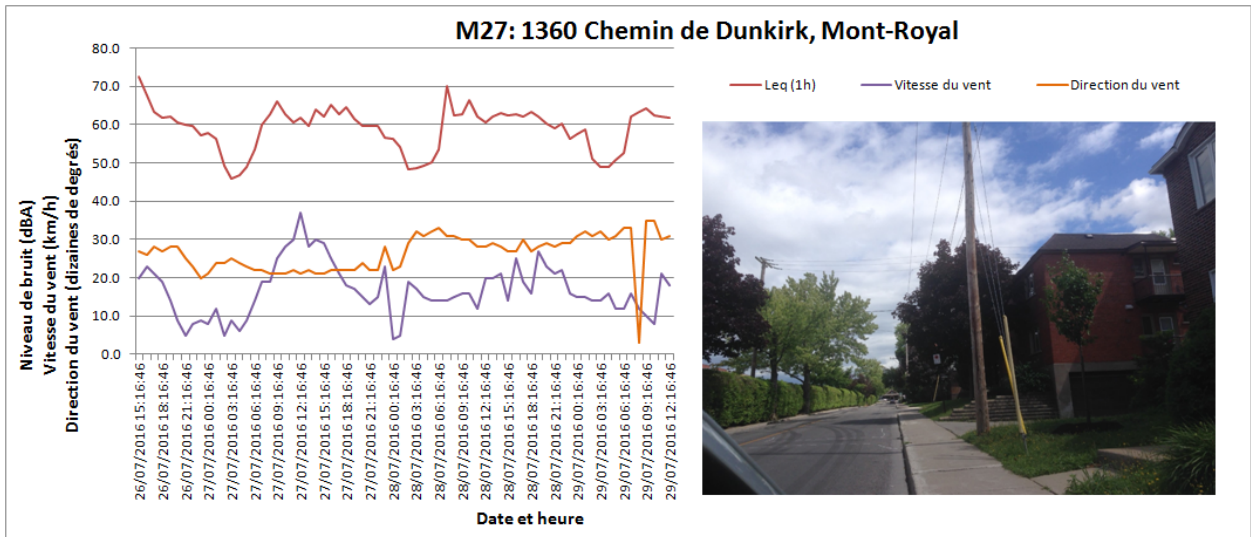
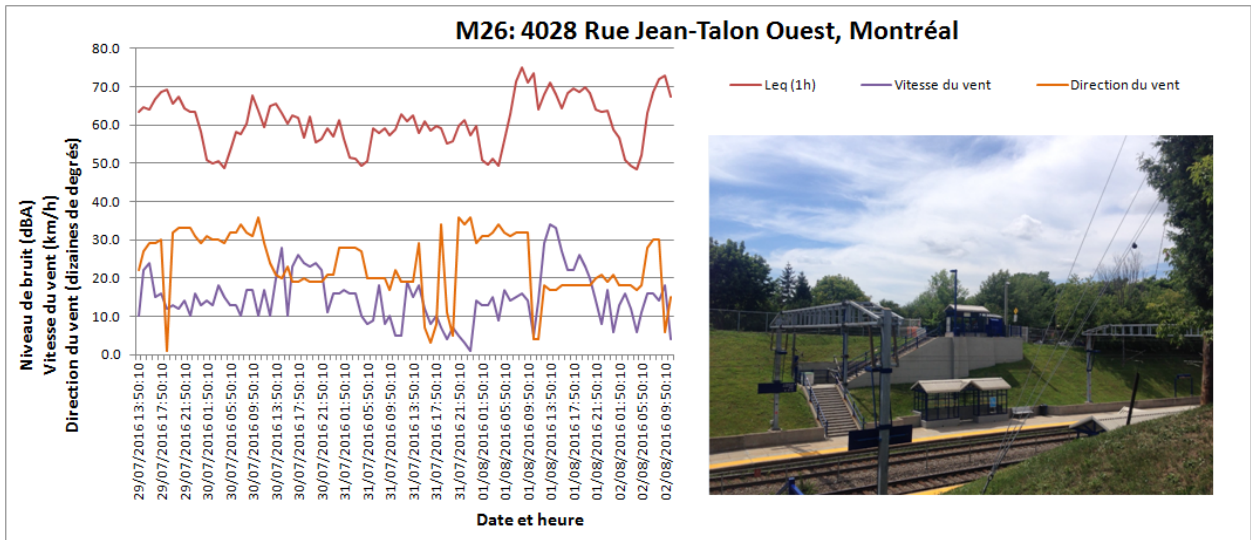
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.

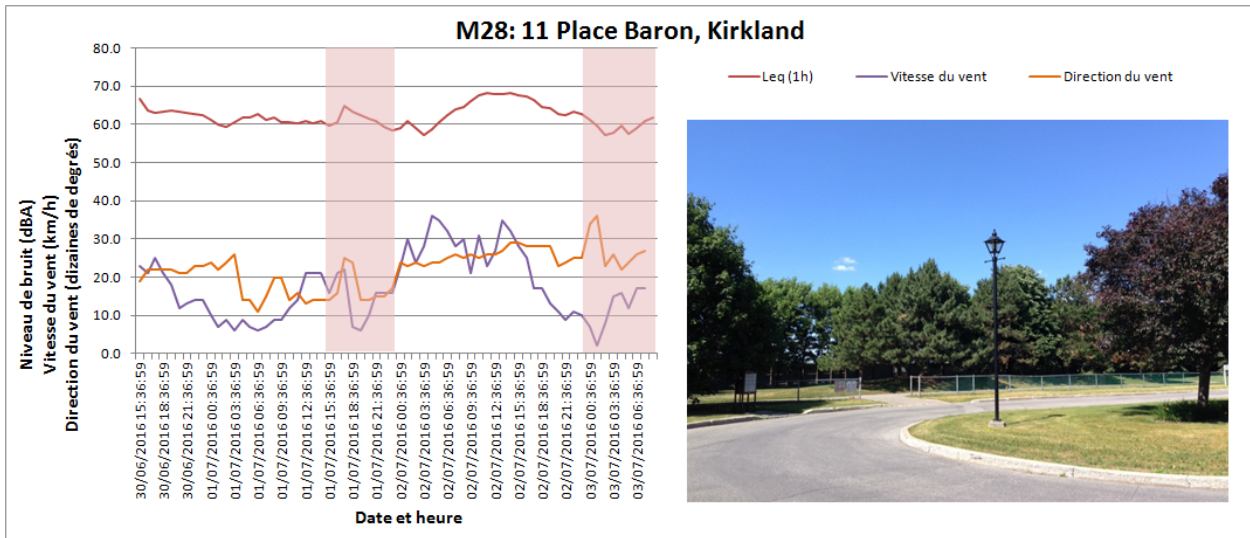


Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.

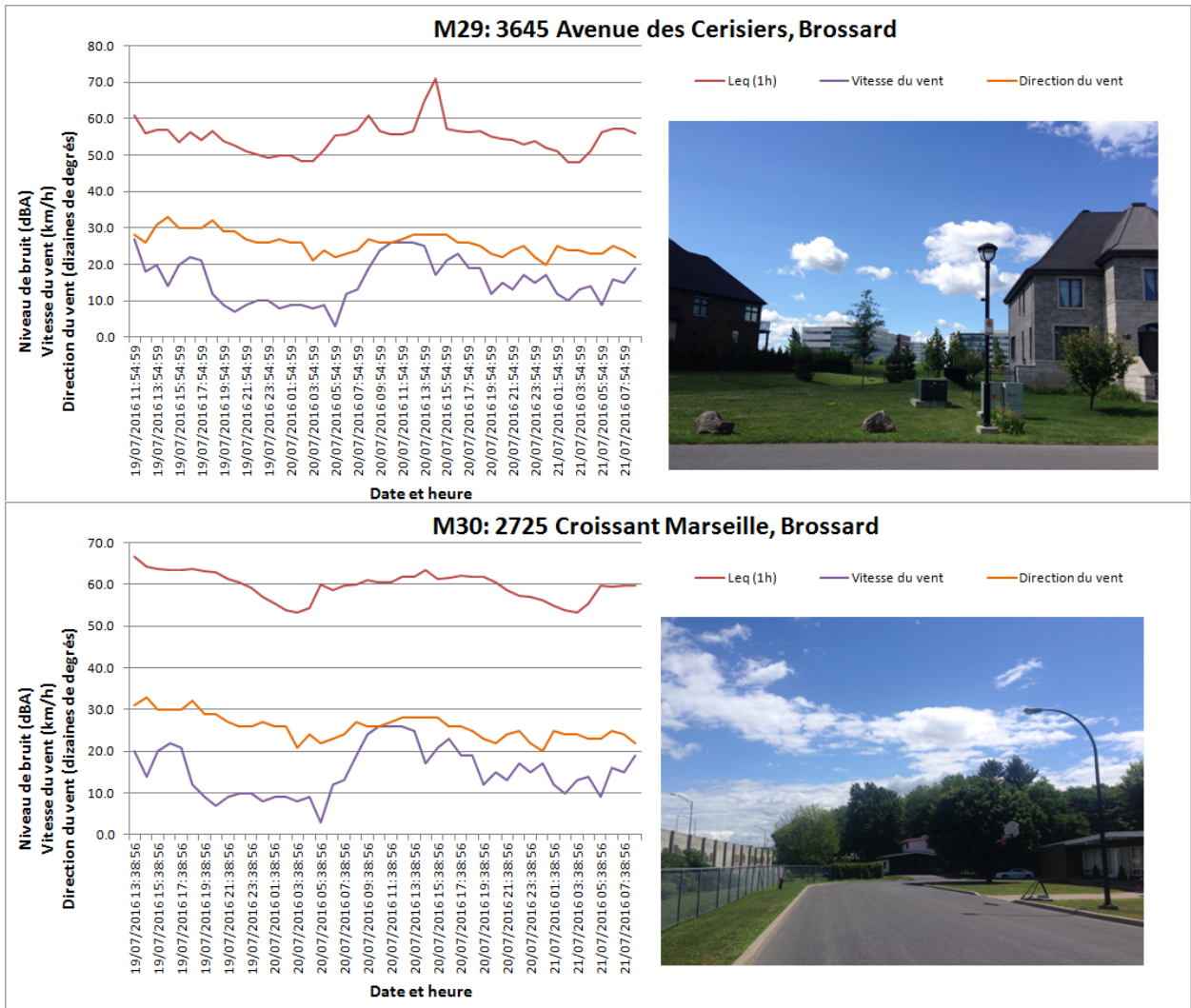


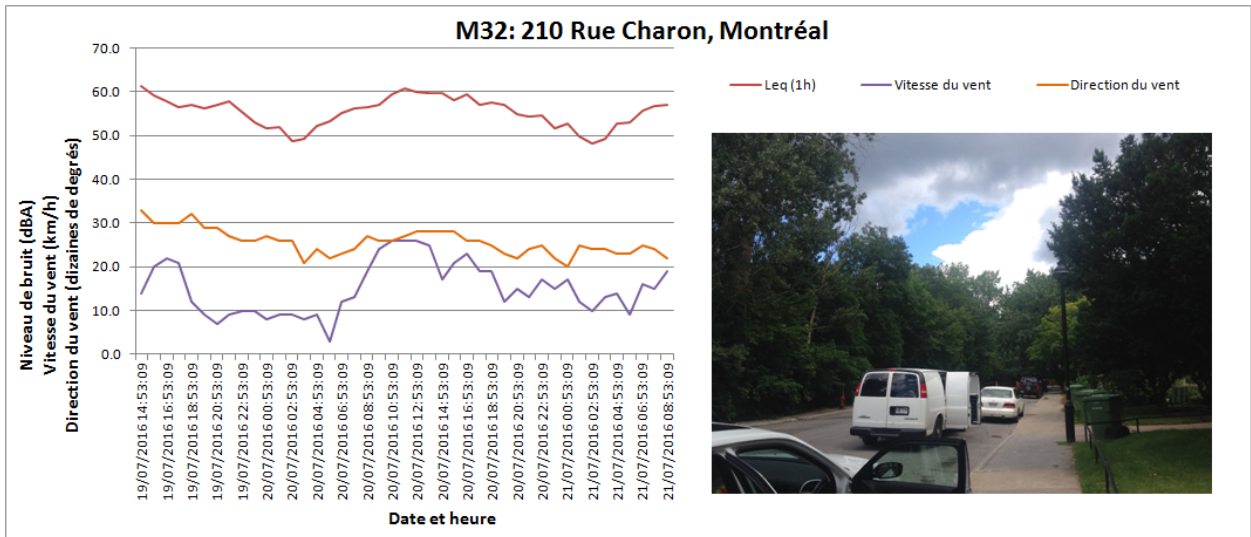
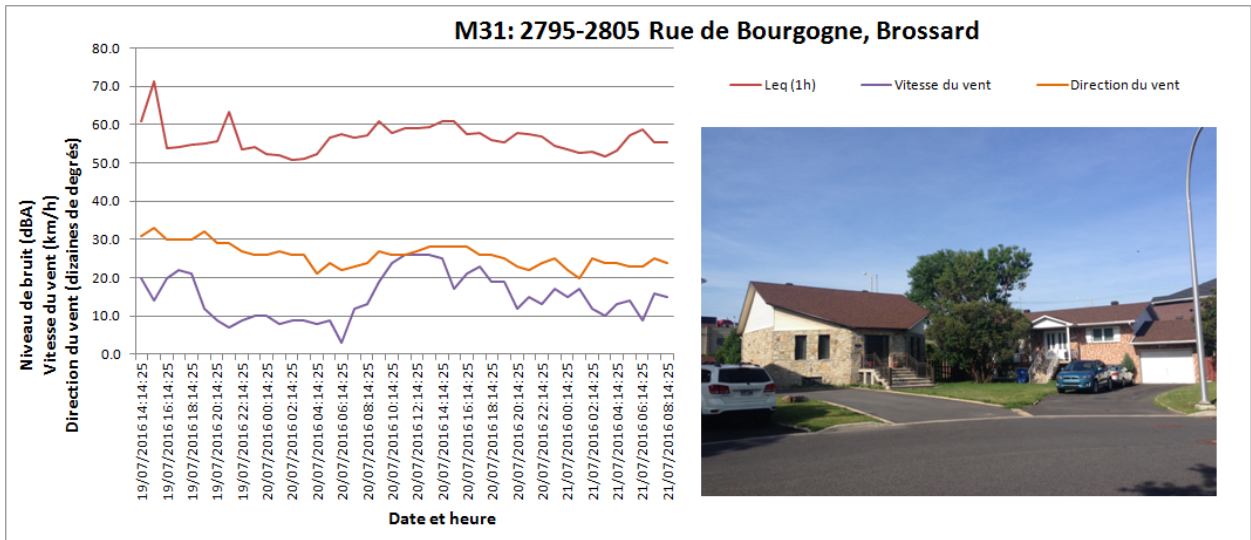
Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.

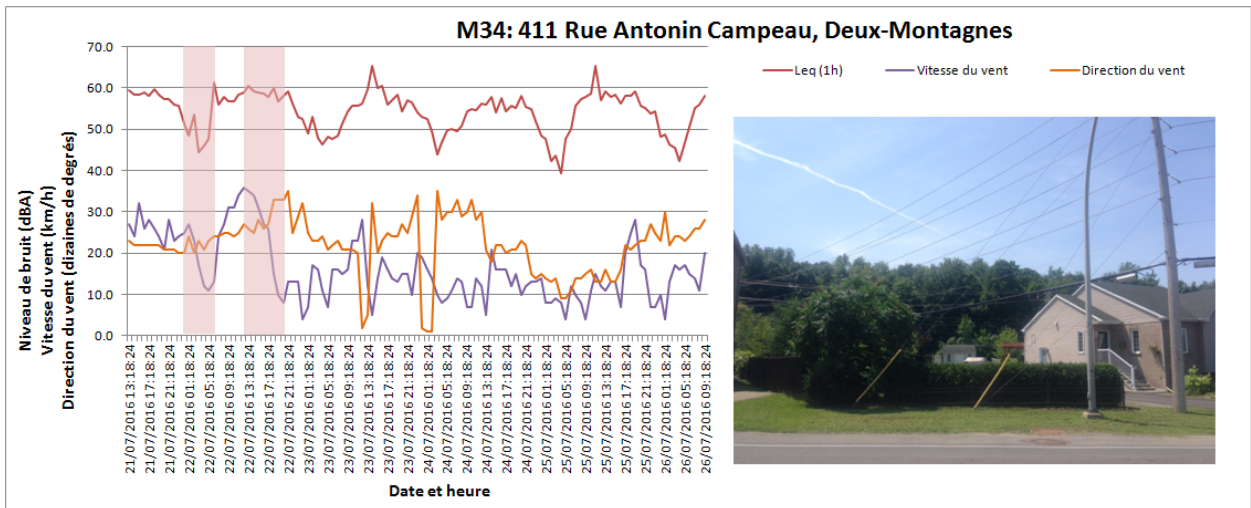
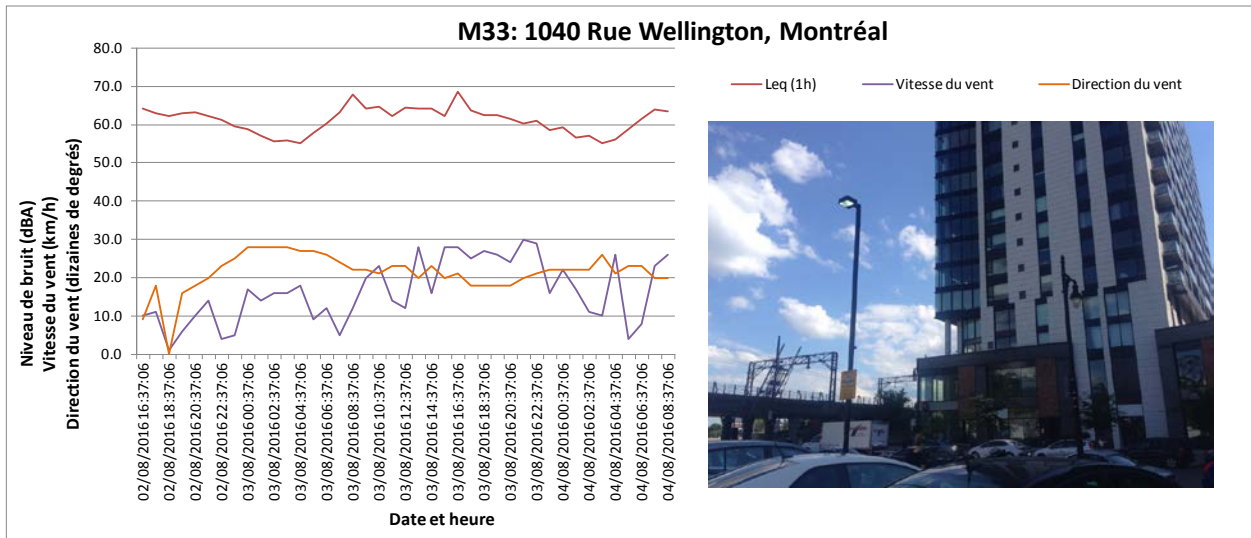




Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.







Les périodes mises en évidence en rouge indiquent les mauvaises conditions météorologiques (par exemple, la pluie ou les routes mouillées), et les mesures prises au cours de ces périodes doivent être ignorées.

